

La nature est désormais perçue comme indispensable à la qualité de vie en milieu urbain. Malgré cette forte demande, la ville reste un milieu agressif pour l'arbre.

Les canicules estivales, facteurs de pollutions et de mal-être, qui vont devenir de plus en plus fréquentes, mais aussi plus longues et plus intenses, rendent nécessaire une stratégie de résilience nouvelle.

La forte composante minérale de Bordeaux aggrave les difficultés que connaît notre ville à se rafraîchir.

Renforcer la place de l'arbre dans notre ville est indispensable pour répondre à l'urgence climatique, rafraîchir l'air ambiant et lutter contre les îlots de chaleur (un seul arbre mature a le même effet que cinq climatiseurs), sans oublier ses nombreuses autres fonctions : améliorer la qualité de l'air, atténuer les bruits ambiants, préserver la biodiversité, favoriser le lien social...

L'arbre est aujourd'hui insuffisamment protégé et respecté à Bordeaux, comme en attestent de nombreux abattages récents d'arbres de grand développement : 18 marronniers Place Gambetta, 13 platanes rue Amédée Saint Germain, 6 platanes à la Benauge, 13 peupliers et 40 platanes au Grand Parc, 8 poiriers rue Ravez, 4 platanes à Cité administrative, 5 arbres square Emile Combes-Jean Gautier...

Ces abattages sont anachroniques face au défi climatique et ne peuvent être compensés par la plantation de jeunes pousses. En effet, « *prétendre que dix jeunes arbres vont remplacer un grand et vieil arbre abattu est une contre vérité sociale, écologique et financière* » selon les termes du botaniste Francis Hallé.

La Charte de l'arbre urbain est un outil déjà choisi par des collectivités soucieuses des arbres de leur territoire. Elle permet de préciser des objectifs et moyens quant à la préservation, gestion, restauration, extension et enrichissement de ce patrimoine.

**C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Bordeaux, réuni le 8 Juillet 2019, reconnaît la nécessité d'adopter, dans les meilleurs délais, une charte de l'arbre en ville dans le but de :**

- Préserver nos derniers espaces arborés face à l'artificialisation des sols trop courante.
- Augmenter la proportion de surfaces boisées et ombragées dans la ville.
- Généraliser la végétalisation en pleine terre sur les places et les rues pour corriger les effets néfastes de la profusion des îlots de chaleur urbains.

**Pour parvenir à ces fins, plusieurs actions devront être mises en place rapidement, et, notamment :**

- Actualiser l'inventaire actualisé du patrimoine arboré public, réaliser l'inventaire du domaine privé et des espaces publics pouvant accueillir des plantations d'arbres.
- Mettre à disposition du public des données fiables relatives à la gestion des arbres à Bordeaux.
- Intégrer à toute opération de rénovation ou requalification des espaces publics la richesse végétale existante et s'y adapter.
- Assurer l'information préalable des riverains de l'ensemble des travaux concernant les arbres de leur quartier, plantation, élagage, abattage, par un affichage clair et précis sur place.
- Se doter d'outils juridiques permettant de garantir la protection des arbres, via le règlement de voirie et le plan local d'urbanisme métropolitains pour développer les zones de protection via les espaces boisés classés et les arbres isolés protégés (seulement 42 arbres isolés sont actuellement protégés à Bordeaux).
- Exiger des professionnels qu'ils respectent la réglementation relative à la protection des arbres et de leurs racines sur les chantiers.
- Associer les habitants aux programmes de plantation et de mise en valeur des arbres et encourager les initiatives citoyennes de végétalisation de l'espace public.